



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴷⴰⵏⵜ  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 14/12/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Visa de l'AMMC sur la note d'information relative à la fusion-absorption de Fromagerie des Doukkala par Centrale Danone

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 14 décembre 2018, une note d'information relative à l'opération de fusion-absorption de Fromagerie des Doukkala par Centrale Danone.

Cette opération, soumise au régime de la fusion renonciation, ne donnera pas lieu à une augmentation de capital. Elle sera proposée aux assemblées générales extraordinaires de Centrale Danone et Fromagerie des Doukkala.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

La note d'information visée par l'AMMC est tenue à la disposition du public au siège de Centrale Danone et auprès de son conseiller financier : Red Med Finance.

Enfin, elle est également disponible sur le site de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)).

CP/EM/041/2018

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 71

**E-Mail :** [OperationsFinancieres@ammc.ma](mailto:OperationsFinancieres@ammc.ma)